



La Cour européenne des droits de l'homme élit une nouvelle vice-présidente

La Cour européenne des droits de l'homme a élu aujourd'hui une nouvelle vice-présidente, la juge **Ksenija Turković** (Croatie). Elle prendra ses fonctions au 18 mai 2020.

[CV des juges de la Cour](#)

Juge Ksenija Turković

Née le 13 février 1964 à Zagreb, Croatie

Doctorat en droit (LL.B.), Faculté de droit, Université de Zagreb, 1987

Maîtrise en droit (LL.M.), Faculté de droit de Yale, New Haven, CT, USA, 1989

Doctorat en sciences juridiques (Ph.D.), Faculté de droit de Yale, New Haven, CT, USA, 1996

Membre du barreau de l'Etat de New York, NY, USA, 1996-2008

Associée en pratique générale des sociétés Sullivan & Cromwell, New York, NY, USA, 1995-1996

Conseil dans une affaire devant le TPIY, La Haye, Pays-Bas, Hunton & Williams, New York, NY, USA, 1998-2000

Professeure invitée, Faculté de droit de Yale, New Haven, CT, USA, 2002-2003

Professeure titulaire de droit pénal, Faculté de droit, Université de Zagreb (Doyenne associée des affaires académiques et étudiantes, 2005-2007 ; Chef du département de droit pénal, 2008-2010)

Vice-rectrice, Université de Zagreb, 2008-2012

Vice-présidente du Comité d'experts sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (PC-ES), Conseil de l'Europe, 2006-2007

Vice-présidente du Groupe de spécialistes sur une justice adaptée aux enfants (CJ-S-CH), Conseil de l'Europe, 2009-2010

Présidente du Comité d'experts rédigeant un nouveau Code pénal croate, loi adoptée par le Parlement en octobre 2011, ministère de la Justice, Zagreb, 2009-2011

Présidente du Conseil, Centre croate pour les droits de l'homme (institution nationale indépendante des droits de l'homme), Zagreb, 2007-2012

Observatrice croate du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2010-2012

Juge à la Cour européenne des droits de l'homme depuis le 2 janvier 2013

Vice-présidente de Section du 26 septembre 2018 au 30 avril 2019

Présidente de Section depuis le 1^{er} mai 2019.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur Twitter [@ECHR_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH).

Contacts pour la presse

Les journalistes peuvent continuer à contacter l'unité de la presse via echrpress@echr.coe.int

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.